



## Fausse reconnaissance (après naissance)

Par **rosae**, le **23/06/2010** à **17:14**

Bonjour,

Je suis une maman célibataire et mon fils n'avait pas été reconnu par son père à la naissance (en 2004). Ce dernier l'a reconnu en 2007 mais avec une fausse identité.

Quand je l'ai appris, j'ai envoyé un courrier à la mairie de Bordeaux (ville où il résidait) mais le nom utilisé figure toujours sur l'acte de naissance de mon fils.

Je ne sais pas du tout quoi faire depuis, ni quelles démarches effectuer d'autant plus que le père de mon fils n'a donné aucune nouvelle en 3 ans lorsqu'il a appris que je l'avais "dénoncé" pour fausse déclaration.

Pouvez-vous m'aider et m'indiquer quelle procédure je dois entamer pour annuler cette "reconnaissance"?

La CAF m'avait demandé de lui réclamer une pension alimentaire mais je ne peux pas puisque la reconnaissance n'a pas été faite avec son vrai nom...

Merci d'avance pour votre aide.

R.